resume descriptif de la certification

(fiche repertoire)

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé (cadre 1)** |  |
| **MASTER Arts, lettres, langues à finalité indifférenciée**  **Mention Lettres**  **Spécialité Lettres modernes-Enseignement** | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Autorité responsable de la certification**  **(cadre 2)** | **Qualité du(es) signataire(s) de la certification (cadre 3)** |
| Le Ministère de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche  Université Montpellier 3  Université Montpellier 2 | Le Recteur, Chancelier des Universités  La Présidente de l’Université Montpellier 3  La Présidente de l’Université Montpellier 2 |

|  |  |
| --- | --- |
| **Niveau et/ou domaine d’activité (cadre 4)** |  |
| Niveau : I | |
| Code NSF : 131/135 | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Résumé du référentiel d’emploi ou éléments de compétences acquis (cadre 5)** |  |
| Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat : Le titulaire de ce diplôme peut exercer les activités ou fonctions suivantes : métiers du journalisme, du livre (documentation, conservation, édition, dans le cadre d’organismes nationaux ou dépendant des collectivités territoriales), de l’enseignement si le titulaire réussit un des concours proposés par l’Etat. D’autre part, de plus en plus, les entreprises recrutent pour le secteur des Ressources Humaines des titulaires de Master de Sciences humaines (lettres, histoire, philosophie). | |
| Compétences ou capacités attestées :  - connaissance des problématiques de la recherche et leur fournir des outils théoriques et méthodologiques nécessaires à une approche critique de la littérature, dans des séminaires spécialisés, en relation avec les axes forts de la recherche littéraire à l’Université Paul-Valéry.  - possession d’une forte culture littéraire, d’une exigence critique et d’une maîtrise de l’écriture qui apparaissent comme des atouts majeurs non seulement pour la préparation des différents concours de la fonction publique mais également pour l’entrée dans les métiers de la culture, de l’édition et de la communication.  Comme on peut le comprendre, dans le processus de production, les étudiants occupent alors les trois niveaux de la conception de nouveaux savoirs, de leur production et de leur diffusion.  - Dix compétences professionnelles doivent être prises en compte dans la formation de tous les maîtres. Chacune met en jeu des connaissances, des capacités à les mettre en œuvre et des attitudes professionnelles fondamentales. Elles sont toutes également indispensables (Extrait du cahier des charges de l’année de formation professionnelle - Arrêté du 19 décembre 2006) :    **Agir en fonctionnaire de l’Etat et de façon éthique et responsable**  Tout professeur contribue à la formation sociale et civique des élèves. En tant qu’agent de l’Etat, il fait preuve de conscience professionnelle et suit des principes déontologiques : il respecte et fait respecter la personne de chaque élève, il est attentif au projet de chacun ; il respecte et fait respecter la liberté d’opinion ; il est attentif à développer une attitude d’objectivité ; il connaît et fait respecter les principes de la laïcité, notamment la neutralité ; il veille à la confidentialité de certaines informations concernant les élèves et leurs familles.  Il exerce sa liberté et sa responsabilité pédagogique dans le cadre des obligations réglementaires et des textes officiels ; il connaît les droits des fonctionnaires et en respecte les devoirs.  L’éthique et la responsabilité du professeur fondent son exemplarité et son autorité dans la classe et dans l’établissement.    **Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer**  Dans son usage de la langue française, tant à l’écrit qu’à l’oral, le professeur doit être exemplaire quelle que soit sa discipline.  Il est attentif à la qualité de la langue chez ses élèves. Qu’il présente des connaissances, fournisse des explications ou donne du travail, il s’exprime avec clarté et précision, en tenant compte du niveau de ses élèves. Il sait décrire et expliquer simplement son enseignement à la diversité de ses interlocuteurs, en particulier les parents.    **Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale**  Une bonne maîtrise des savoirs enseignés est la condition nécessaire de l’enseignement.  Le professeur a une connaissance approfondie et élargie de sa ou de ses disciplines et une maîtrise des questions inscrites aux programmes. Il connaît les composantes du socle commun de connaissances et de compétences, les repères annuels de sa mise en œuvre, ses paliers et ses modalités d’évaluation. Il aide les élèves à acquérir les compétences exigées en veillant à la cohérence de son projet avec celui que portent les autres enseignements.  Il possède aussi une solide culture générale qui lui permet de contribuer à la construction d’une culture commune des élèves. Il pratique au moins une langue vivante étrangère.    **Concevoir et mettre en œuvre son enseignement**   Le professeur est un spécialiste de l’enseignement de sa ou de ses disciplines, c’est-à-dire qu’il est capable d’assurer, sur la durée d’une année scolaire, l’apprentissage effectif de ses élèves dans le cadre d’un enseignement collectif. Pour cela, il maîtrise la didactique de sa ou de ses disciplines, et il est capable de mettre en œuvre des approches pluridisciplinaires ; il connaît les processus d’apprentissage et les obstacles que peuvent rencontrer les élèves et la manière d’y remédier ; il est capable d’élaborer des programmations et de répartir les apprentissages dans le temps. Il sait prendre en compte ce qui a été réalisé précédemment.  Le professeur peut être appelé à participer aux actions de formation continue des adultes et aux formations par apprentissage et être formé en conséquence.    **Organiser le travail de la classe**   Le professeur sait faire progresser une classe aussi bien dans la maîtrise des connaissances, des capacités et des attitudes que dans le respect des règles de la vie en société ; ses exigences portent sur les comportements et il fait en sorte que les élèves attachent de la valeur au travail personnel et collectif.    **Prendre en compte la diversité des élèves**  Le professeur met en œuvre les valeurs de la mixité, qu’il s’agisse du respect mutuel ou de l’égalité entre tous les élèves.  Il sait différencier son enseignement en fonction des besoins et des facultés des élèves, afin que chaque élève progresse. Il prend en compte les différents rythmes d’apprentissage, accompagne chaque élève, y compris les élèves à besoins particuliers. Il sait faire appel aux partenaires de l’école en tant que de besoin.  Il connaît les mécanismes de l’apprentissage dont la connaissance a été récemment renouvelée, notamment par les apports de la psychologie cognitive.  Il amène chaque élève à porter un regard positif sur l’autre et sur les différences dans le respect des valeurs et des règles communes républicaines.    **Evaluer les élèves**  Le professeur sait évaluer la progression des apprentissages et le degré d’acquisition des compétences atteint par les élèves. Il utilise le résultat des évaluations pour adapter son enseignement aux progrès des élèves. Il fait comprendre aux élèves les principes d’évaluation et développe leurs capacités à évaluer leurs propres productions. Il communique et explique aux parents les résultats attendus et les résultats obtenus.    **Maîtriser les technologies de l’information et de la communication**  Tout professeur est concerné par l’usage des outils propres à ces technologies et leur intégration dans les pratiques pédagogiques. Au sortir de sa formation professionnelle il doit avoir les compétences d’usage et de maîtrise raisonnée des technologies de l’information et de la communication dans sa pratique professionnelle.  Les connaissances et les capacités attendues sont celles du certificat informatique et internet de niveau 2 “ enseignant “, requis en fin de formation professionnelle. Il est intégré au dossier de compétences du professeur stagiaire.    **Travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l’école**  Le professeur participe à la vie de l’école ou de l’établissement. Il contribue également à la vie de l’institution scolaire à l’échelle de la circonscription du premier degré, du département, de l’académie ou même à celle du territoire national en participant à la formation initiale et continue des professeurs.  Il travaille avec les équipes éducatives de l’école et de ses classes ainsi qu’avec des enseignants de sa ou de ses disciplines. Le conseil des maîtres à l’école, le conseil pédagogique au collège ou au lycée constituent des instruments privilégiés du travail en équipe.  Le professeur coopère avec les parents et les partenaires de l’école.  Il aide l’élève à construire son projet d’orientation.    **Se former et innover**  Le professeur met à jour ses connaissances disciplinaires, didactiques et pédagogiques, il sait faire appel à ceux qui sont susceptibles de lui apporter aide ou conseil dans l’exercice de son métier.  Il est capable de faire une analyse critique de son travail et de modifier, le cas échéant, ses pratiques d’enseignement. | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Secteurs d’activité ou types d’emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat (cadre 6)** |  |
| Secteurs d’activités : Métiers de l’enseignement, de l’édition, de la conservation du livre, de la documentation... | |
| Types d’emplois accessibles :  Professeur, documentaliste, conservateur, éditeur, … | |
| Codes des fiches ROME les plus proches (5 au maximum) :  22111  22121  22131  32214  32231 | |
| Réglementation d’activités :  Enseignant de l’Education nationale, fonctionnaire de ce même ministère ou d’autres. | |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Modalités d’accès à cette certification (cadre 7)** | | | | |  |
| Descriptif des composantes de la certification :  La préparation au concours de l’enseignement secondaire (CAPES) se déroule sur quatre semestres. La certification s’obtient après une évaluation portant sur les champs disciplinaires traditionnels en lettres modernes et sur les nouvelles disciplines enseignées par l’IUFM :  Méthodologie de la recherche  Histoire littéraire  Théorie littéraire  Littérature comparée  Langue vivante obligatoire  Module disciplinaire en M1  - Genre (roman, poésie, théâtre) et entraînement à la dissertation  - Histoire de la langue  - Grammaire du français  Stage d’observation (IUFM) en M1  Savoirs professionnels. IUFM  - Le système éducatif : valeurs, fonctionnement, enjeux ; contextes sociaux et éducatifs du métier d’enseignant  - La relation pédagogique : gestion du groupe classe et autorité  - Situations de travail, analyse réflexive et préparation de l’épreuve orale  - Dominantes de l’enseignement du français : évolution de la discipline  - Apprendre à enseigner : pratiques de classe  Diversification :  - Histoire de l’art antique et médiéval  - Histoire de l’art moderne et contemporain  - Adolescence: adaptation et inadaptation, conseil et orientation  - Sociologie de l’institution scolaire  - Linguistique pour l’enseignement et la recherche  - Langue française : systèmes, variétés, styles  - Les réseaux ambition réussite (IUFM)  - Patrimoine et projet éducatif (IUFM)  - La gestion des conflits (IUFM)  - Le pilotage d’un établissement (IUFM)  Mémoire de recherche en M1  Module disciplinaire en M2 :  - Préparation à l’épreuve orale du CAPES  - Préparation aux épreuves disciplinaires du CAPES en cas de non-admissibilité et Entraînement à l’explication de texte  Stage en responsabilité en M2 (IUFM)  Séminaire pour le mémoire professionnel en M2 (IUFM)  Chaque enseignement fait l’objet de contrôles en contrôle continu ou examen terminal. Chaque unité d'enseignement (UE) est notée de 0 à 20, 10 est la note suffisante pour valider un enseignement. Les UE constitutives de chacun des semestres totalisent 30 crédits. Chaque crédit a un équivalent proportionnel en coefficient.  La compensation est organisée par semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues, pondérées par les coefficients. A l’intérieur de chaque semestre, il y a compensation entre UE et à l’intérieur des UE compensation entre éléments constitutifs d'UE (ECUE) conformément aux demandes d'habilitation. Le semestre obtenu par compensation interne confère la totalité des crédits européens prévus pour le semestre  Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé sans limitation de durée. | | | | |
| Conditions d’inscription à la certification | Oui | Non | Indiquer la composition des jurys | |
| Après un parcours de formation sous statut d’élève ou d’étudiant | X |  | 100% enseignants-chercheurs. | |
| En contrat d’apprentissage | X |  |  | |
| Après un parcours de formation continue | X |  |  | |
| En contrat de professionnalisation |  | X |  | |
| Par candidature individuelle | X |  |  | |
| Par expérience  *Date de mise en place : ne rien inscrire* | X |  | Enseignants-chercheurs | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Liens avec d’autres certifications (cadre 8)** | **Accords européens ou internationaux (cadre 9)** |
| Co-habilitations possibles. Possibilités d’équivalences totales ou partielles dans le cadre d’accords avec d’autres universités. Les conventions sont déposées au service des Relations Internationales. |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Base légale (cadre 10)** |  |
| Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :  Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002.  Références autres : | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Pour plus d’information (cadre 11)** |  |
| Statistiques :  <http://www.univ-montp3.fr/>  <http://www.poluniv-mpl.fr>  <http://www.ac-montpellier.fr/Academie/Academie_Stats.htm>  Autres sources d'informations :  Lieu(x) de certification :  Université Paul Valéry-Montpellier 3  Route de Mende 34199 Montpellier cedex 5.  Téléphone : 04 67 14 20 00 Fax : 04 67 14 20 52  Lieu(x) de préparation à la certification déclaré(s) par l’organisme certificateur : Montpellier | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Liste des liens sources (cadre 12)** |  |
| Site Internet de l’autorité délivrant la certification :  <http://www.univ-montp3.fr/>  <http://www.univ-montp2.fr/> | |